Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 53 (1908)

Heft: 7

Artikel: Les automobiles volontaires aux manœuvres du Ier corps d'armée en 1907

Autor: Empeyta, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338774

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES
automobiles volontaires aux manœuvres du Ier corps d'armée
en 1907[1]

Dix voitures du corps des automobilistes volontaires ont fonctionné aux manœuvres du 1er corps d'armée en 1907.

1 voiture pour le chef du Département militaire et servant en même temps de réserve;

4 voitures à l'état-major de corps ;

1 voiture pour le ravitaillement de l'essence et le service du commissariat ;

1 voiture pour la 1re division;

1 » » 2e division ;

1 » » brigade de cavalerie;

1 » à la disposition du Département militaire.

Les huit premières ont couvert, en 140 jours de service, 13 000 km. sans panne et ont consommé, avec les camions et les motos 6770 litres de benzine et 320 kg. d'huile.

Vu le petit nombre des voitures de l'état-major de corps, il n'a pas été possible de s'en servir utilement pour les manœuvres proprement dites, soit pour la transmission des ordres de l'état-major aux corps de troupes. De là le petit nombre des kilomètres parcourus.

Par contre le service d'inspection des cantonnements a pu être fait par les commandants d'unités eux-mêmes. Le service a marché à la complète satisfaction des officiers auxquels les volontaires étaient attachés. Les voitures transportant ces officiers dans tous les terrains et même à la critique, les chevaux ont pu être ménagés. Cette façon de procéder a eu l'avantage d'établir que l'auto pouvait aller partout, sans panne.

Mais un pareil service fatigue les voitures, abîme les pneus,

[1] Extrait de la conférence présentée le 18 mai à l'A. C. S. par le chef du corps des automobilistes volontaires (Voir *Chronique suisse* de juin).

coûte cher en temps de paix, et, en temps de guerre rendrait promptement les voitures inutilisables. Les autos rendent des services par leur rapidité, non par leur facilité à labourer les champs. La course dans le terrain appartient au cheval; il joue vis-à-vis de l'auto le rôle des petits chemins vis-à-vis des grandes routes et des chemins de fer. La fonction de l'auto est de parcourir de grandes distances à une vive allure ; c'est ainsi qu'il se rendra utile en s'usant beaucoup moins. Le cheval passera les champs et les fossés. Il convient d'insister là-dessus. Beaucoup d'officiers ne paraissent pas se rendre compte encore de cette nécessité de l'utilisation rationnelle de l'automobile. Or, en temps de guerre, cette utilisation rationnelle serait de toute importance.

Les manœuvres ont pleinement justifié la création du corps des volontaires. Non seulement il n'y a eu aucune panne, aucun arrêt dans le service, les volontaires tenant à honneur de fortifier la confiance mise en eux par le Département militaire, mais les indemnités pour détériorations ont diminué. Les volontaires ont régulièrement procédé à la vérification de leurs voitures en dehors des heures de service, tandis que précédemment, sous le régime des voitures louées avec mécaniciens de garage, les désagréments ont été nombreux du fait des interruptions de service et des dommages à couvrir. En 1906, la moyenne des frais par voiture et par jour a été de 78 fr. 20 ; en 1907, de 67 fr. 15. C'est, au total, une économie de 2000 fr.

Puisque nous parlons économie, profitons pour appuyer et démontrer qu'en créant le corps des volontaires la Confédération n'a pas cherché des faveurs à accorder à certains privilégiés de la fortune, comme l'ont écrit quelques journaux, mais, au contraire, a mis à la charge des volontaires l'achat et l'entretien d'un certain nombre de voitures, 40 environ, de modèles toujours nouveaux de deux ans au moins, charge qu'il ne lui était pas possible d'assumer, car elle entraînait une dépense de 600 000 fr. au moins pour l'achat des voitures et une seconde dépense nécessaire de 100 000 fr. au bas mot pour le renouvellement du matériel, sans parler de son entretien.

On pourrait s'arrêter, il est vrai, au mode mis en pratique précédemment, la location des voitures de garage. On trouverait, pour 18 jours, des voitures à 100 fr. par jour tout compris, accidents réservés, mais à la condition de rouler sur route, non

dans le terrain. Dans ce dernier cas, le prix de location s'élevait à 150 fr. par jour. Si le premier prix correspond à peu près à celui d'une voiture de volontaire, mais accidents compris, le second lui est trop supérieur.

En outre, les locations pour les manœuvres ont lieu fin août et mois de septembre, époque à laquelle les étrangers circulent en Suisse, ce qui provoque la hausse des prix et ne permet pas de s'assurer le nombre suffisant de voitures pour les besoins du service. On ne peut compter que sur celles qui ont été dédaignées par les étrangers. Leurs conducteurs ne sont pas non plus, — pour les mêmes raisons, — de premier choix.

Le Département militaire a donc vu un avantage à approuver le projet de création du corps de volontaires que lui a soumis l'A. C. S.; il y a trouvé l'intérêt de l'armée et des finances fédérales. Quant aux volontaires leur but a été celui de tout bon citoyen qui veut contribuer selon ses forces à la défense de sa patrie. On peut bien dire aussi que l'intérêt général de la circulation automobile a prospéré et bénéficiera de la situation officielle faite aux volontaires.

Le Département militaire a si bien reconnu la nécessité du corps, et a si grandement apprécié les services qu'il peut rendre et qu'il a rendus en 1907, période des premiers essais, qu'il a porté le nombre de ses membres, de 24 prévus d'abord, à 130.

Un point spécial intéresse l'industrie suisse. Sur les dix voitures employées en 1907, quatre seulement étaient de construction indigène. C'est trop peu. Nous espérons et savons déjà que les constructeurs suisses comprenant combien l'utilisation de leurs voitures aux manœuvres peut avoir d'importance pour faire ressortir la valeur indiscutable de leur construction, prendront leurs mesures pour que l'industrie suisse occupe une place prépondérante aux manœuvres de 1908. Le chef du corps, désireux de voir l'industrie suisse remplir la place qui lui revient, facilitera de tout son pouvoir les constructeurs qui voudront examiner cette question.

L. Empeyta.